

**Compte-rendu sommaire de la séance du 3 décembre 2013**

Date de convocation : 26/11/2013 – membres en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 11

Etaient présents : X. LERDU- MT. GLÜCK – M. PEROU – F. FOUQUES – V. THEAULT - D. VIEL- V. MATHON- Joris LERDU- Ph BESSODES formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Ch. LEHETET

Absente: JL GUENNOU- G. DEMARET -MF PEGOT – G. BLUM

Secrétaire de séance : D. LEFORT

Le compte-rendu de la réunion du 12 novembre est distribué aux conseillers. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 12 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire signale qu'une erreur a été signalée et corrigée sur le compte rendu du 3 septembre 2013 à propos de l'approbation du compte rendu de la réunion du 14 mai 2013 –

Le vote était le suivant : Contre 1 - Abstentions : 3

Le compte rendu du 3 septembre est approuvé à l'unanimité.

**Délibération N° 2013 - 34****Objet : Décision modificative N°2 –BUDGET COMMUNAL M 14 – DIMINUTION ET AUGMENTATION**

Par courrier reçu le 26/11/2013, Monsieur le Préfet nous informe qu'en application de l'article 32 de la loi de finances n°2012-1509, la direction générale des finances publiques a procédé à un nouveau calcul du FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), au titre de l'année 2013. Le montant définitif s'élève à 63 874 € et qu'il convient d'inscrire cette somme au budget de la commune au D 014 Atténuation de produits - compte 73923 « fonds national de garantie individuelle de ressources), selon la nomenclature M14.

Le montant indiqué au budget primitif n'étant pas suffisant, le Maire propose de faire une décision modificative par diminution du compte 61523 (entretien voies et réseaux) et une augmentation du compte 73923 (FNGIR) pour 400 €.

Le budget de fonctionnement de la Commune reste équilibré en dépenses et en recettes à 815 115,81 €

**Délibération N° 2013 - 35****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE POUR AIDER AU FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DU CLOCHETON DE LA CHAPELLE DES SŒURS ANCELLES DU SACRE COEUR**

Le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été adressé au PNR en septembre 2013 pour la rénovation du clocheton en très mauvais état que l'évêché souhaitait abattre faute de financement.

Deux devis ont été présentés : D.B.R SARL : 23200 € HT et ENT.MEERSSCHAERT : 32 556 €HT

Le financement prévisionnel : PNR : 60 % - Evêché : 20 % - Commune : 20 %.

Mme GLÜCK présente un autre devis établi par l'entreprise LELU, spécialiste des travaux d'arts, à la demande de l'architecte du PNR et qui s'élève à 24 977,65 € HT ;

La subvention du PNR serait de 50 %, le reste à la charge de l'Evêché et de la commune à hauteur de 25 % chacun.

Après délibération,

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 25 % du montant des travaux, celui-ci plafonné à 25000 € (vingt-cinq mille euros) pour la restauration du clocheton de la chapelle, soit 6250 €.

Cette dépense sera inscrite au prochain budget.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Dossier signalétique :** Le Maire informe qu'il a fait le tour du village avec la responsable chargée de cette affaire au PNR ; Un modèle nous a été adressé et il faut maintenant constituer un dossier avec photos montage. D. VIEL se propose de réaliser ce document.

**Réunion de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :** La Direction Générale des Finances Publiques demande à être informée avant le 15 janvier 2014 de la prochaine date de réunion. Il a été décidé de la fixer au samedi 15 MARS 2014 9 heures.

**Budget électricité :** le Maire signale que ce poste de dépense a beaucoup augmenté ces deux dernières années. 2011 : 10627.02 € - 2012 12891.70 € (+ 22,25 %) 2013 au 20/11/2013 / 15695.87 € (20,61%). Il propose de revoir l'éclairage nocturne après les fêtes.

**Eclairage devant la Salle Kessel** : il a été demandé d'installer une lumière avec radar pour éviter les chutes quand il fait noir. M.PEROU et F.FOUQUES se proposent de voir ce qu'il est possible d'aménager.

**Etat civil** : le Maire informe qu'il faut faire relier dix années d'actes (2003 à 2012) et restaurer quelques couvertures d'anciens registres. Par ailleurs il propose de confier aux archives départementales les registres très anciens afin qu'ils soient numérisés pour être consultés de tous et conservés dans des lieux appropriés. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Rythmes scolaires** : O. LEFORT informe que le SIMVVO se propose pour assurer des animations musicales (Chorale, initiation et percussion) pour un forfait de 1200 € par an. Un projet d'activités communes est en cours d'élaboration conjointement avec Frémenville et Seraincourt.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 h30

Avernes, le 06 décembre 2013

Xavier LERDU  
Maire d'AVERNES

